



La dernière modification de cette page a été faite le 14 octobre 2025 à 16:09.



Logo de Giroud vins SA avant le changement de nom en 2014.

L'**affaire Giroud** est un scandale portant sur des fraudes viticoles dans le [canton du Valais](#) par l'encaveur [Dominique Giroud](#). Cette affaire a donné lieu à des dizaines de procédures relevant du droit pénal, administratif ou civil sur plusieurs [cantons](#)^[1] : des enquêtes judiciaires ont été ouvertes pour fraude fiscale, concurrence déloyale^[1], falsification de marchandises, escroquerie, tentative de soustraction de données et faux dans les titres.

En novembre 2020, la justice a classé une partie de l'affaire Giroud portant sur les pratiques viticoles antérieures à 2010^[2].

Affaires

Fraude et escroquerie fiscale

En 2010, le fisc commence à poser des questions sur les finances de Dominique Giroud^[3].

Le 28 octobre 2013^[4], [Marie Parvex](#) publie un article dans le quotidien [Le Temps](#), qui indique que l'[Administration fédérale des contributions](#) soupçonne Dominique Giroud de fraude fiscale^[5]. Entre 2003 et 2009, il aurait caché 18 millions de revenus et 9 millions de bénéfice aux autorités fiscales^[5]. Les montages financiers mis en place par Giroud vins SA pour frauder le [fisc](#) incluent une filiale à [Zoug](#) (Weinhandel Edelweiss AG) et une [société extraterritoriale](#) (Bibendum finance Inc. dans les [Îles Vierges britanniques](#))^[6]. Dominique Giroud versait de gros montants en liquide sur le compte au [Crédit suisse](#) de Bibendum finance^[6].

Le 24 août 2015, le [Tribunal fédéral](#) déboute Dominique Giroud en faveur de la [Commission de gestion](#) du [Grand Conseil du canton du Valais](#) en ce qui concerne la levée du secret fiscal^[7]. Le 23 janvier 2016, Dominique Giroud est reconnu coupable « d'escroquerie en matière de contributions et de faux dans les titres » et condamné à 150 [jours-amende](#) à 300 CHF en plus des 180 jours-amende pour usage de faux en ce qui concerne l'impôt fédéral direct avec sursis de deux ans^[8].

Fin juillet 2018, Dominique Giroud répond devant le tribunal de [Sion](#) du délit de fraude fiscale, de délits fiscaux divers et d'escroquerie en matière de contribution. Les faits reprochés ont déjà été jugés dans le [canton de Vaud](#), mais ne concernaient que l'[impôt fédéral direct](#) alors que le tribunal de Sion s'occupe des impôts communaux, cantonaux et de l'[impôt anticipé](#). Le débat principal concerne le principe *ne bis in idem*, qui prévoit qu'on ne peut juger deux fois la même personne pour les mêmes faits^[9]. Dominique Giroud est finalement condamné à 9 mois de prison avec sursis pour escroquerie en matière de contributions, fraude fiscale et délits fiscaux^[10]. En 2020, la partie vitivinicole de l'affaire fiscale jusqu'à 2010 est classée à la suite d'un arrêt du Tribunal fédéral. Cet arrêt fait suite à la décision du Ministère public valaisan du 20 avril 2020 de ne pas poursuivre les éventuels faits qui

auraient eu lieu avant 2010 selon le principe *non bis in idem*, car le Ministère public central vaudois a déjà condamné Dominique Giroud par ordonnance pénale en juillet 2014 pour ces faits^[2].

Au total, Dominique Giroud a été condamné à trois reprises pour un total de 600 jours-amendes avec sursis pour des infractions fiscales^[1].

Implication de Maurice Tornay

Article connexe : [Maurice Tornay \(homme politique\)](#).

L'affaire Giroud se produit dans un contexte de difficultés financières et de dysfonctionnements au canton du Valais^[11].

Le 27 décembre 2013, le [Parti démocrate-chrétien valaisan](#) annonce le futur dépôt d'une intervention parlementaire demandant la mise sur pied d'une commission d'enquête parlementaire afin de faire toute la lumière sur le traitement de l'affaire Giroud Vins par l'administration cantonale et par ses responsables^[12]. Dans son communiqué, il indique que Dominique Giroud est accusé d'avoir soustrait sept millions de francs suisses au fisc durant les années 2000^[4]. Maurice Tornay était son fiduciaire de l'époque. Critiqué pour sa gestion de l'affaire^[13], ce dernier publie le 27 décembre 2013 un communiqué de presse où il se dit « pris en tenaille entre secret de fonction et secret professionnel [...] »^[14]. Le 29 décembre 2013, il confie au journal *Le Matin* qu'il a accepté de l'argent de Dominique Giroud pour sa campagne 2012-13 de réélection au [Conseil d'État du Valais](#)^{[15],[16]}. Lors d'une conférence de presse tenue le 17 janvier 2014, il explique comment son département a géré les conflits d'intérêts de l'affaire Giroud. Il affirme que Dominique Giroud n'a pas financé sa campagne 2012-13 de réélection au Conseil d'État du Valais, nie avoir participé à la création des sociétés offshores liées à l'affaire Giroud et reconnaît qu'il aurait pu mieux communiquer^[17]. Il affirme aussi être actionnaire à hauteur de 25 % de la société de révision Alpes Audit SA, une société perquisitionnée en lien avec l'affaire Giroud^[17]. Le 31 mars 2014, Maurice Tornay [tweete](#) « Je ne suis pas actionnaire d'Alpes Audit SA »^[18].

Le 21 janvier 2014, la Commission de gestion du Grand Conseil annonce qu'elle se saisit des dossiers Giroud dans le but d'examiner si les institutions cantonales ont fonctionné correctement et si les intérêts du [canton du Valais](#) ont été préservés^[19]. Le rapport de gestion sur le fonctionnement de l'État et le rôle de [Maurice Tornay](#) dans l'affaire Giroud est rendu le 13 janvier 2015^{[20],[21]}. La Commission de gestion indique que la fiduciaire du conseiller d'État et lui-même « n'ont pas commis d'activités illégales »^[20].

En décembre 2014, [Le Temps](#) révèle que, le 30 juin 2004, la fiduciaire de l'Entremont, présidée par [Maurice Tornay](#), établit une déclaration fiscale pour l'entreprise de [Dominique Giroud](#) avec un revenu imposable de 650 000 francs en 2003^[22]. Cette déclaration n'étant pas envoyée au service des contributions, ce dernier établit une taxation d'office sur un revenu estimé à 370 000 francs^[22]. Selon [Le Temps](#), la fiduciaire de Maurice Tornay intervient alors pour demander (et obtient) une taxation d'office sur un revenu imposable de 250 000 francs^{[22],[23]}. Selon l'avocat fiscaliste [Philippe Kenel](#), « Il est évident que la défense de Maurice Tornay pose un problème. Il doit absolument dire, voire prouver, quelle était sa conviction quant au revenu imposable réel de son client pour l'année 2003 »^[24].

En décembre 2015, le procureur [Dick Marty](#) classe la procédure pénale ouverte contre Maurice Tornay dans le cadre de l'affaire Giroud, l'enquête menée ayant permis d'établir, d'une part, que les éléments

constitutifs d'une infraction n'étaient pas réalisés et, d'autre part, qu'aucun soupçon ne justifiait cette mise en accusation^[25].

Espionnage et piratage

En juin 2014, le Ministère public du [canton de Genève](#) annonce l'arrestation de Dominique Giroud, d'un [hacker](#) professionnel, d'un [détective privé](#) genevois et d'un agent du [Service de renseignement de la Confédération](#)^{[26],[27],[28]}. Soupçonnés d'avoir tenté de pirater les ordinateurs de journalistes de la RTS et du [Temps](#) avec un [logiciel espion](#) pour identifier les sources des fuites concernant les problèmes fiscaux et judiciaires de [Dominique Giroud](#)^{[26],[29]}, ils sont placés en détention provisoire à la [prison de Champ-Dollon](#)^[30].

L'agent secret impliqué serait un ami de longue date de Dominique Giroud, avec qui il partagerait des convictions [catholiques traditionalistes](#)^{[27],[30]}. Selon *Le Temps*, Dominique Giroud aurait contacté l'agent en octobre 2013 à la suite des révélations de fraude fiscale dans les médias^[31]. Ce dernier aurait ensuite recommandé le détective privé genevois (une bonne connaissance avec qui il échangeait des informations) à Dominique Giroud^[31], qui l'aurait contacté le 3 novembre 2013^[31].

Le détective privé genevois Antonino Mannisi a été élu de l'[Union démocratique du centre](#) puis du [Mouvement citoyen genevois](#) au conseil municipal d'[Onex](#) et se vantait de nombreuses relations^[32]. Il est aussi poursuivi pour corruption d'employés à l'Office des poursuites de Genève^[32]. Le détective privé, engagé pour identifier les sources des fuites, a lui-même transmis des informations à la RTS^{[31],[29]}.

En avril 2021 se déroule le procès en première instance^[1]. On y apprend que les journalistes [Marie Parvex](#) et [Yves Steiner](#) étaient visés par un [malware](#) envoyé par courriel^[1]. Une heure avant la réception du courriel, Yves Steiner a reçu un appel téléphonique depuis une cabine de la [gare de Genève-Cornavin](#) de la part d'une personne se faisant passer pour un journaliste du [Parisien](#), dont l'identité serait l'expéditeur du courriel contenant le malware^[1]. Sensibilisé par le détective privé genevois Antonino Mannisi, qui jouait un double jeu, Yves Steiner n'a pas ouvert le courriel en question, alors que Marie Parvex ne l'a jamais reçu, celui-ci ayant été stoppé par l'anti-virus du journal [Le Temps](#)^[1]. Dominique Giroud est accusé d'avoir commandité contre rémunération^[28] la tentative de soustraction de données (« instigation à tentative de soustraction de données »^[28]), les deux autres accusés étant les coauteurs de l'infraction. Tous plaident non coupables^[1]. L'opération aurait été financée par un versement de 10 000 [francs suisses](#) avec une prime en cas de réussite, mais Dominique Giroud indique que ce versement servait uniquement à acquérir du matériel informatique sécurisé^[1]. Le 23 avril 2021, Dominique Giroud est condamné à six mois de prison avec sursis, la présidente du Tribunal de police de Genève soulignant que sa faute est importante et sa prise de conscience inexistante^[33].

En avril 2022, la Cour de justice confirme en appel la condamnation de Dominique Giroud, mais réduit sa peine à zéro jour-amende en raison du concours des peines prononcées en 2014, 2017 et 2020, la cour précisant que ce nouveau verdict « n'est pas une absolution »^[34].

Répercussions diverses

Entreprise « Giroud vins »

À la suite de l'éclatement de l'affaire, l'entreprise « Giroud vins » a été renommée « Château constellation »^[5]. Cette appellation a été jugée non conforme par le [Tribunal fédéral](#) qui oppose son

véto définitif, étant donné que le bâtiment qui abrite la société n'a rien d'un château au sens de l'ordonnance du Conseil d'État valaisan sur la vigne et le vin^[35].

À la suite des révélations de coupages illicites de vins par Giroud vins SA, les supermarchés [Denner](#) ont cessé d'acheter des vins de Giroud vins et Château constellation^[36].

Politique valaisanne

L'éclatement et les développements de l'affaire ont provoqué de nombreuses réactions, dont la dénonciation d'une « gangrène cantonale : le copinage »^[37].

Les affaires Giroud et Cleusix et celle de l'Hôpital du Valais ont mis en évidence des séances tenues sans procès-verbaux (notamment présidées par [Maurice Tornay](#)) ainsi que de l'absence de déclarations d'intérêt et d'enquêtes internes formelles ; éléments pourtant nécessaires dans une culture politique moderne. Une journaliste du [Temps](#) a écrit que « L'État du Valais reste encore souvent fidèle à une culture de l'oralité basée sur la confiance et sur une absence de contestation de ses décisions. Cela le dessert de manière dramatique en cette période de conflits politiques. »^[38].

Conflit avec la RTS

Le 8 mai 2014, Dominique Giroud et Giroud Vins SA saisissent le Tribunal du district de Sion avec une requête de mesures provisionnelles et [superprovisionnelles](#) pour interdire la diffusion de deux reportages à la [RTS](#) pour des raisons de protection de la personnalité^[39]. Le 13 mai 2014, la justice valaisanne interdit à la [Radio télévision suisse](#) (RTS) de publier un reportage sur l'affaire Giroud. Selon la RTS, il s'agit d'une « grave atteinte à la liberté des médias et au droit à l'information du public ». Après visionnage le 15 mai 2014 et entente des parties, le tribunal rejette la requête de mesures provisionnelles et a annulé la décision de [mesures superprovisionnelles](#)^[39] et les reportages sont diffusés le 21 mai 2014^[6].

Dominique Giroud estime que le dommage causé par plusieurs émissions télévisées de la RTS se monte à 43 millions de francs^[40]. Il dépose une plainte auprès de l'[autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision](#) (AIEP), qui l'accepte en août 2016^[41]. Les considérants de la décision de l'AIEP sont publiés en janvier 2017^{[41],[42]}. La décision indique que le reportage « *Affaire Giroud, du vin en eaux troubles* » de [Temps Présent](#) du 22 janvier 2015 est globalement « tendancieux » et porte « un jugement moral, personnel, professionnel négatif » sur Dominique Giroud^[41]. Il est indiqué que la présentation des événements n'est pas fidèle et qu'il en découle une violation de la loi sur la radio et télévision^[41].

La RTS annonce un recours contre cette décision au [Tribunal fédéral](#)^[41]. Celui-ci confirme la décision de l'AIEP^[43] en rappelant l'obligation d'objectivité à laquelle sont soumises la radio et la télévision tout en indiquant qu'une personne violemment mise en cause doit avoir la possibilité de faire entendre son point de vue^[44]. La RTS indique qu'une telle décision pourrait décourager des enquêteurs quand l'intéressé refuse de donner son point de vue, comme c'était le cas^[44].

En juillet 2018, la SSR saisit la [Cour européenne des droits de l'homme](#) au sujet de la liberté des médias au sens de l'article 10 de la [convention européenne des droits de l'homme](#)^[44]. Marc Comina — porte-parole de Dominique Giroud — estime que cette plainte « n'a aucune chance d'obtenir gain de cause devant la CEDH » et condamne « les dérives scandaleuses d'un ex-journaliste du 19:30 »^[44].

De son côté, Dominique Giroud interpelle le [Contrôle fédéral des finances](#) et, à plusieurs reprises, le [Conseil suisse de la presse](#)^[45]. En avril 2018, il accuse notamment l'ex-journaliste de la RTS d'avoir fait preuve d'un manque de déontologie dans le cas d'écoutes téléphoniques. Le Conseil suisse de la presse a publié sa décision de non-entrée en matière le 31 mai 2019, invoquant que le secret des sources prévaut sur les autres considérations^{[46],[47]}. En juillet 2019, Dominique Giroud demande une nouvelle fois au conseil de se pencher sur le dossier des écoutes pour révision de la décision du 31 mai 2019^[48], invoquant un vice de forme. La directrice de cet organe rappelle que les décisions sont définitives^[48].

Autres affaires liées


En juillet 2024, l'encaveur Cédric Flaction est accusé d'avoir fait passer des millions de litres de vin schaffousois et espagnol pour de l'AOC Valais, qu'il aurait notamment livré aux caves de Dominique Giroud^{[49],[50],[51]}. Il est condamné en appel par le [Tribunal cantonal valaisan](#) à une peine de 45 mois de prison ferme^[52].

Notes et références

- Cet article est partiellement ou en totalité issu de l'article intitulé « [Maurice Tornay \(homme politique\)](#) » (voir [la liste des auteurs](#)).
 - Cet article est partiellement ou en totalité issu de l'article intitulé « [Dominique Giroud](#) » (voir [la liste des auteurs](#)).
1. Romain Carrupt, « [Dominique Giroud devant la justice pour le piratage raté de deux journalistes](#) ^[archive] » **6**, sur *Le Nouvelliste*, 19 avril 2021 (consulté le 19 avril 2021)
 2. Grégoire Baur, « Une partie de l'affaire Giroud définitivement classée », *Le Temps*, 5 janvier 2021 (ISSN 1423-3967, [lire en ligne](#) ^[archive] **6**, consulté le 6 janvier 2021)
 3. [Infographie animée de l'empire Giroud](#) ^[archive], *LeTemps.ch* (page consultée le 14 juin 2014).
 4. [Marie Parvex](#), « L'Administration fédérale des contributions enquête sur les Caves Giroud », *Le Temps*, 28 octobre 2013 (ISSN 1423-3967, [lire en ligne](#) ^[archive], consulté le 10 février 2023)
 5. Pierre-Emmanuel Buss, « Dominique Giroud, la chute d'un baron du vin », *Le Temps*, 12 juin 2014 (ISSN 1423-3967, [lire en ligne](#) ^[archive], consulté le 10 février 2023)
 6. Yves Steiner et Jean-Daniel Bohnenblust, « [La RTS diffuse les deux reportages sur l'affaire Giroud Vins](#) » ^[archive], RTS.ch, 21 mai 2014 (page consultée le 14 juin 2014).
 7. [Agence télégraphique suisse](#), « Le TF a définitivement débouté Dominique Giroud », *Tribune de Genève*, 4 septembre 2015 ([lire en ligne](#) ^[archive])
 8. [PDF] [Affaire Giroud, volet TVA](#) ^[archive], Communiqué de presse du Tribunal de Sion
 9. Grégoire Baur, « Prison avec sursis requise contre Dominique Giroud », *Le Temps*, 26 juillet 2018 ([lire en ligne](#) ^[archive], consulté le 5 août 2018)
 10. Grégoire Baur, « Dominique Giroud condamné à 9 mois de prison avec sursis », *Le Temps*, 12 octobre 2018 (ISSN 1423-3967, [lire en ligne](#) ^[archive], consulté le 5 juin 2019)

11. « [Le Valais pourrait suspendre les débats grevant les finances cantonales](#) » [archive], RTS.ch, 20 février 2014 page consultée le 14 juin 2014).
12. France Massy, « [Affaire Giroud. Le PDC du Valais romand demande une commission d'enquête parlementaire](#) » [archive], LeNouvelliste.ch (page consultée le 31 décembre 2013).
13. (de) Luzius Theler, « Moralist mit umstrittener Steuermoral », *Neue Zürcher Zeitung*, 14 décembre 2013 ([lire en ligne](#) [archive], consulté le 10 février 2023)
14. « [Mise au point du conseiller d'État Maurice Tornay, communiqué du PDC et communiqué du PCS](#) » [archive], entremont-autrement.blogspot.com (page consultée le 31 décembre 2013).
15. Stéphane Riand, « [Pourquoi Maurice Tornay a accepté les sous de Dominique Giroud ?](#) » [archive], 1dex.ch, 31 décembre 2013 (page consultée le 2 janvier 2014).
16. Xavier Lambiel, « Dick Marty classe la procédure pénale contre Maurice Tornay », *Le Temps*, 3 décembre 2015 ([ISSN 1423-3967](#), [lire en ligne](#) [archive], consulté le 10 février 2023)
17. <http://1dex.ch/2014/01/17/la-conference-de-presse-du-conseil-detat-du-17-janvier-2014-101/> [archive], consulté le 18 janvier 2014.
18. Marie Parvex, « Les problèmes de Maurice Tornay paralysent son parti », *Le Temps*, 2 avril 2014 ([ISSN 1423-3967](#), [lire en ligne](#) [archive], consulté le 10 février 2023)
19. [Affaire Tornay : communiqué de la CoGest du 21 janvier 2014 \(109\)](#) [archive], consulté le 22 janvier 2014.
20. Julien Wicky, « Giroud: encore des zones d'ombre dans l'enquête de la COGEST », *Le Nouvelliste*, 13 janvier 2015 ([lire en ligne](#) [archive])
21. Nicolas Dufour, « La commission du Grand Conseil disculpe Maurice Tornay dans l'affaire Giroud », *Le Temps*, 13 janvier 2015 ([lire en ligne](#) [archive])
22. Marie Parvex, « Ce que savait Maurice Tornay », *Le Temps*, mardi 23 décembre 2014.
23. « [Rebondissement dans l'affaire Giroud: les précisions d'Alexandre Bochatay - Le 12h45](#) [archive] », sur *Play RTS*, 23 décembre 2014 (consulté le 23 décembre 2014)
24. Alexis Favre, « « Il est évident que la défense de Maurice Tornay pose un problème » », *Le Temps*, samedi 3 janvier 2015.
25. « [20 minutes - Procédure pénale contre Maurice Tornay classée - Suisse](#) [archive] », sur *20 Minutes* (consulté le 3 décembre 2015)
26. Fati Mansour, « L'encaveur, l'espion, le privé et le hacker », *Le Temps*, vendredi 13 juin 2014, page 3.
27. Alexis Favre, « L'ex-policier qui embarrasse les services secrets », *Le Temps*, vendredi 13 juin 2014, page 3.
28. « [L'encaveur valaisan Dominique Giroud jugé pour tentative de piratage](#) [archive] », sur *rts.ch*, 19 avril 2021 (consulté le 19 avril 2021)
29. Fati Mansour, « [Tentative de piratage : les conspirateurs de l'affaire Giroud](#) » [archive], *Le Temps*, mardi 5 juillet 2016 (page consultée le 5 juillet 2016).

30. Fati Mansour, « Les compères dissonants de l'affaire Giroud », [Le Temps](#), samedi 14 juin 2014, page 8.
31. Fati Mansour, « Le détective privé est la taupe que traquait Dominique Giroud », [Le Temps](#), mercredi 18 juin 2014, page 8.
32. Céline Zünd, « La carrière politique brève et sans éclat du détective privé », [Le Temps](#), 15 juin 2014 ([lire en ligne \[archive\]](#))
33. « [Dominique Giroud condamné au sursis pour sa tentative de piratage \[archive\]](#) », sur [rts.ch](#), 23 avril 2021 (consulté le 23 avril 2021)
34. « [Dominique Giroud condamné en appel dans l'affaire du piratage informatique \[archive\]](#) », sur [rts.ch](#), 26 avril 2022 (consulté le 15 juin 2022)
35. [Veto définitif à l'étiquette "Château Constellation" \[archive\]](#), [Le Nouvelliste](#), 20 janvier 2016
36. « [Le distributeur Denner suspend ses contrats avec Giroud Vins](#) » [\[archive\]](#), [Radio télévision suisse](#), 13 juillet 2014 (page consultée le 13 juillet 2014).
37. Marie Parvex, « Le ras-le-bol des nouveaux Valaisans », [Le Temps](#), vendredi 27 juin 2014, page 3.
38. Marie Parvex, « Commentaire. La culture orale de l'État », [Le Temps](#), vendredi 17 avril 2015, page 8.
39. Tribunal du district de Sion, « [Affaire Dominique Giroud c/ RTS \[archive\]](#) », sur [vs.ch](#), 21 mai 2014 (consulté le 23 novembre 2018)
40. [ATS](#), « [Pas d'accord entre Giroud Vins et la RTS \[archive\]](#) », sur [lematin.ch](#), 28 janvier 2016 (consulté le 28 janvier 2016)
41. [ATS](#), « Affaire Giroud: la RTS décide de faire recours », [20 Minutes](#), 10 janvier 2017 ([lire en ligne \[archive\]](#), consulté le 11 janvier 2017)
42. Autorité indépendante d'examen des plaintes en matière de radio-télévision, « [Décision du 25 août 2016 \[archive\]](#) » [PDF], sur [ubi.admin.ch](#), 10 janvier 2017
43. [ATS](#), « Affaire Giroud: la RTS est bel et bien condamnée », [20 Minutes](#), 6 mars 2018 ([lire en ligne \[archive\]](#), consulté le 7 mars 2018)
44. « [Affaire Giroud: la SSR porte le cas de l'émission Temps présent devant la Cour européenne des droits de l'homme \(CEDH\) \[archive\]](#) », sur [lacote.ch](#) (consulté le 8 août 2018)
45. Bernard Wuthrich, « L'affaire Giroud ricoche au Contrôle des finances », [Le Temps](#), Berne, 11 mai 2018 ([ISSN 1423-3967](#), [lire en ligne \[archive\]](#), consulté le 17 août 2019)
46. Conseil suisse de la presse, « [Indépendance et dignité de la profession / Secret des sources / Méthodes déloyales \[archive\]](#) », sur [presserat.ch](#), 31 mai 2019 (consulté le 17 août 2019)
47. Quentin Frei, « [Affaire Giroud : le Conseil suisse de la presse ne va pas considérer la plainte de l'encaveur valaisan \[archive\]](#) », sur [radiohablais.ch](#), 31 mai 2019 (consulté le 17 août 2019)
48. [ATS](#), « [Dominique Giroud revient à la charge devant le Conseil de la presse \[archive\]](#) », sur [agefi.com](#), 25 août 2019 (consulté le 17 août 2019)

49. Patrick Ferrari, « [L'encaveur Cédric Flaction mis en accusation pour une fraude massive à l'AOC Valais \[archive\]](#) » , sur *Le Nouvelliste*, 12 août 2024 (consulté le 1^{er} septembre 2024).
50. (de-CH) Lia Pescatore, « Spanischer Fusel statt Walliser Wein: Ein Händler hat AOC-Siegel missbraucht », *Neue Zürcher Zeitung*, 16 août 2024 ([ISSN 0376-6829](#), [lire en ligne \[archive\]](#)), consulté le 1^{er} septembre 2024).
51. cab avec ats, « [Cinq ans de prison ferme requis contre l'encaveur accusé de fraude à l'AOC Valais sur des vins \[archive\]](#) », sur *RTS Info*, 26 août 2024 (consulté le 1^{er} septembre 2024).
52. ats/ebz, « [L'encaveur Cédric Flaction condamné en appel à 45 mois de prison ferme pour fraude à l'AOC Valais \[archive\]](#) », sur *RTS Info*, 16 septembre 2025 (consulté le 16 septembre 2025).

Annexes

Bibliographie

- [Alain Bagnoud](#), *L'Affaire Giroud et le Valais*, [Éditions de l'Aire](#), 2015, 198 p. ([ISBN 9782940537495](#)).

Articles connexes

- [Affaire Cleusix](#)
- La dernière modification de cette page a été faite le 14 octobre 2025 à 16:09.
- [Droit d'auteur](#) : les textes sont disponibles sous [licence Creative Commons attribution, partage dans les mêmes conditions](#) ; d'autres conditions peuvent s'appliquer. Voyez les [conditions d'utilisation](#) pour plus de détails, ainsi que les [crédits graphiques](#). En cas de réutilisation des textes de cette page, voyez [comment citer les auteurs et mentionner la licence](#).

Wikipedia® est une marque déposée de la [Wikimedia Foundation, Inc.](#), organisation de bienfaisance régie par le paragraphe [501\(c\)\(3\)](#) du code fiscal des États-Unis.